

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

Le présent Contrat de licence d'utilisateur final (le présent « CLUF ») intervient entre le client utilisateur final (« Vous », « Votre » ou « Utilisateur final ») et FUJIFILM Corporation (« Fujifilm »). Vous reconnaissez qu'en installant, en téléchargeant, en stockant ou en utilisant autrement le Logiciel (tel que défini ci-dessous), Vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du présent CLUF. Si Vous ne souhaitez pas être lié par les modalités et conditions du présent CLUF, Vous ne devez pas installer, télécharger, stocker ou utiliser autrement le Logiciel et devez plutôt retourner sans délai le Logiciel à Fujifilm ou au revendeur autorisé auprès duquel Vous avez acheté une licence d'utilisation du Logiciel, afin d'obtenir un remboursement des droits que Vous avez payés.

Article 1 Logiciel

« Logiciel » désigne le logiciel « FUJIFILM Object Archive », y compris, mais sans s'y limiter, un ensemble de programmes et de documents concédés sous licence par Fujifilm dans le but de fournir des fonctionnalités de lecture et d'écriture de données depuis et vers des emplacements de stockage, ainsi que toute version, mise à jour, mise à niveau et correction subséquente et toute documentation d'accompagnement. Le Logiciel peut être préinstallé sur un serveur ou distribué via un serveur. Le Logiciel incorpore du code source provenant de logiciels libres développés par des tiers (le « Code source libre »). Une liste du Code source libre est disponible [ici](#). Le Code source libre est assujéti à ses propres licences respectives (les « Licences du Code source libre ») et, en cas de conflit entre les modalités du présent CLUF et celles d'une ou de plusieurs des Licences du Code source libre, les Licences du Code source libre auront préséance à l'égard du Code source libre auquel elles s'appliquent. Vous acceptez par les présentes de Vous conformer aux modalités et conditions des Licences du Code source libre.

Article 2 Application

Le présent CLUF régit Votre utilisation du Logiciel aux Fins autorisées décrites ci-dessous. Tout service de maintenance ou d'assistance fourni par Fujifilm en lien avec le Logiciel sera fourni conformément aux modalités d'une entente écrite distincte entre les parties. En cas de conflit entre les modalités du présent CLUF et celles de toute entente distincte, les modalités de cette dernière prévaudront.

Article 3 Droits de propriété intellectuelle

Le Logiciel est concédé sous licence; il n'est pas vendu. Tous les droits de propriété intellectuelle liés au Logiciel sont réservés à Fujifilm ou à ses concédants de licence tiers. Le

Logiciel est protégé par les lois sur le droit d'auteur, les lois relatives au secret commercial et les autres lois et traités concernant la propriété intellectuelle.

Article 4 Licence

Dans la mesure où Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel aux termes d'une licence d'abonnement obtenue dans le cadre d'un bon de commande intervenu entre Vous et Fujifilm ou son revendeur autorisé, Fujifilm Vous accorde un droit limité non exclusif, non transférable et ne pouvant pas faire l'objet d'une sous-licence d'utiliser le Logiciel uniquement aux fins auxquelles le Logiciel est destiné, y compris la lecture et l'écriture de données depuis et vers des emplacements de stockage et la gestion des données s'y rattachant (« Fins »), sous réserve des modalités du présent CLUF. Sauf dans les cas expressément prévus au présent article 4 ou dans l'une quelconque des Licences du Code source libre, aucun autre droit, titre ou intérêt dans ou sur le Logiciel n'est accordé par les présentes.

Article 5 Durée, suspension, révocation ou résiliation

1. La durée pendant laquelle Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel commence et se poursuit selon les modalités définies au bon de commande applicable.
2. Si Vous contrevenez de quelque façon que ce soit aux modalités du présent CLUF, Fujifilm peut, à sa seule discrétion, et sans responsabilité ni pénalité d'aucune sorte, révoquer, suspendre ou résilier Votre droit d'utiliser le Logiciel en donnant un préavis.
3. Si le présent CLUF est suspendu, révoqué ou résilié, pour quelque raison que ce soit, Vous devez immédiatement cesser toute utilisation du Logiciel et effacer l'intégralité du Logiciel du système ou du serveur pertinent sur lequel le Logiciel est installé ou stocké d'une façon ne permettant pas sa récupération et conformément aux instructions de Fujifilm.

Article 6 Conformité

1. Vous devez vous abstenir de faire ce qui suit et de causer ou de permettre à tout tiers de :
 - a. utiliser le Logiciel à des fins autres que les Fins ou installer ou utiliser uniquement une partie du Logiciel, sauf si Fujifilm y consent expressément par écrit.
 - b. modifier, adapter, traduire, décompiler ou désassembler le Logiciel, en faire l'ingénierie inverse (par exemple, en le réduisant à une forme lisible par l'Homme en analysant son contenu) ou tenter autrement de découvrir le code source du Logiciel, ou créer des œuvres dérivées à partir du Logiciel, ou fusionner ou incorporer le Logiciel à un autre logiciel.

- c. reproduire ou copier le Logiciel en totalité ou en partie.
 - d. vendre, distribuer, transférer, rendre transmissible, transmettre publiquement, louer, prêter, céder, autrement exporter ou réexporter le Logiciel en totalité ou en partie, ou concéder une sous-licence à l'égard de la totalité ou d'une partie du Logiciel, que ce soit à titre onéreux ou gratuitement.
2. Vous reconnaissez que le Logiciel peut être assujéti à des lois, des règles ou des règlements régissant le contrôle des exportations. Si Vous exportez le Logiciel hors du pays dans lequel Vous avez acheté le Logiciel, Vous devez vous conformer à l'ensemble des lois, des règles et des règlements régissant le contrôle des exportations en vigueur dans la juridiction concernée. Vous serez seul responsable de régler toute réclamation ou question découlant d'une violation de la présente disposition.

Article 7 Garantie

1. Fujifilm garantit à l'Utilisateur final que le Logiciel fonctionnera pour l'essentiel conformément à la documentation accompagnant le Logiciel pendant la période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'installation du Logiciel (la « Période de garantie »).
2. L'Utilisateur final reconnaît et convient que Fujifilm : i) ne garantit pas et ne peut garantir que le Logiciel est exempt d'erreurs n'affectant pas significativement la performance ou la fonctionnalité du Logiciel, ii) n'est pas responsable et ne pourra être tenue responsable de quelque défaillance ou dysfonctionnement que ce soit découlant d'une négligence, d'une erreur d'utilisation ou d'une utilisation malveillante ou abusive du Logiciel par l'Utilisateur final, iii) n'est pas responsable et ne pourra être tenue responsable de toute réclamation découlant de tout défaut de l'Utilisateur final de se conformer aux modalités du présent CLUF, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation du Logiciel hors du cadre de la licence concédée par les présentes, ou de toute modification, altération ou adaptation du Logiciel par toute personne autre que Fujifilm, et iv) n'est pas responsable et ne pourra être tenue responsable du défaut de l'Utilisateur final d'appliquer les recommandations formulées par Fujifilm relativement au Logiciel ou les solutions permettant de corriger les défaillances y contenues, ou de toute réclamation éventuelle pour contrefaçon qui auraient pu être évitée par l'utilisation des nouvelles versions, des mises à niveau, des mises à jour ou des correctifs du Logiciel fournis par Fujifilm à l'Utilisateur final.
3. Si Fujifilm est avisée pendant la Période de garantie que le Logiciel ne fonctionne pas pour l'essentiel conformément à la documentation fournie avec le Logiciel, alors la responsabilité totale de Fujifilm et l'unique recours de l'Utilisateur final se limiteront, au choix de Fujifilm : i) à la modification, à la correction, à la mise à jour, à la mise à

niveau ou au remplacement du Logiciel; ou ii) au remboursement des droits de licence payés par l'Utilisateur final pour le Logiciel dont le fonctionnement est non conforme pendant la Période de garantie.

- 4. SAUF DANS LES CAS EXPRESSÉMENT PRÉVUS AU PRÉSENT ARTICLE 7, LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET « AVEC TOUTES SES IMPERFECTIONS », ET FUJIFILM ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCLINENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LES RECOURS ÉNONCÉS AU PRÉSENT ARTICLE 7 REPRÉSENTENT LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE FUJIFILM ET DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, ET VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS, RELATIVEMENT À TOUTE RÉCLAMATION POUR BRIS DE GARANTIE. NI FUJIFILM, NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, NI SES REVENDEURS AUTORISÉS N'ONT L'OBLIGATION DE FOURNIR DE SERVICES DE MAINTENANCE OU D'ASSISTANCE LOGICIEL, OU DE CORRECTION DE BOGUES, DE MISES À JOUR OU DE MISES À NIVEAU À L'ÉGARD DU LOGICIEL, SAUF SI FUJIFILM Y A EXPRESSÉMENT CONSENTI.**
- 5. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CLUF, LE CODE SOURCE LIBRE INCORPORÉ DANS LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET « AVEC TOUTES SES IMPERFECTIONS », ET FUJIFILM ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCLINENT TOUTES LES GARANTIES OU DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, RELATIVES AU CODE SOURCE LIBRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. FUJIFILM, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES REVENDEURS AUTORISÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU SPÉCIAUX NI D'AUCUN AUTRE TYPE DE DOMMAGES, QUE CE SOIT DANS UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, EN NÉGLIGENCE OU TOUTE AUTRE ACTION EN RESPONSABILITÉ DÉLICTELLE OU EXTRA CONTRACTUELLE, DÉCOULANT DU CODE SOURCE LIBRE OU**

S'Y RAPPORTANT, ET CE, MÊME SI FUJIFILM OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ONT ÉTÉ INFORMÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, QUE CES PERTES OU DOMMAGES SOIENT OU NON PRÉVISIBLES.

Article 8 Limitation de responsabilité

FUJIFILM, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES REVENDEURS AUTORISÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES RELATIVEMENT À DES RÉCLAMATIONS LIÉES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À LA TRANSACTION ENVISAGÉE DANS LE PRÉSENT CLUF OU À TOUTE AUTRE ENTENTE À LAQUELLE ILS SONT PARTIES OU AU LOGICIEL CONCERNANT : i) UNE INTERRUPTION D'UTILISATION, UNE PERTE DE DONNÉES, UNE INEXACTITUDE DES DONNÉES OU UNE CORRUPTION DES DONNÉES, OU LE COÛT D'ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES OU DE TECHNOLOGIES DE REMPLACEMENT; ii) DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE DONNÉE PERDUE, CORROMPUE OU ALTÉRÉE, TOUTE PERTE D'UTILISATION DES DONNÉES, TOUTE RÉCUPÉRATION DE DONNÉES, OU TOUTE INTERRUPTION D'EXPLOITATION OU PERTE DE PROFITS); iii) TOUT MONTANT EN SURPLUS DES DROITS DE LICENCE PAYÉS PAR L'UTILISATEUR FINAL POUR LE LOGICIEL; OU iv) TOUTE AFFAIRE ÉCHAPPANT À SON OU À LEUR CONTRÔLE RAISONNABLE RELEVANT D'UNE VIOLATION CONTRACTUELLE, DE LA RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE, DE LA RESPONSABILITÉ POUR NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU D'UNE AUTRE THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ, MÊME SI UNE PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, QUE CES PERTES OU DOMMAGES SOIENT OU NON PRÉVISIBLES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE MAXIMALE DE FUJIFILM, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU DE SES REVENDEURS AUTORISÉS NE PEUT DÉPASSER LES DROITS DE LICENCE TOTAUX PAYÉS PAR L'UTILISATEUR FINAL POUR LE LOGICIEL AUX TERMES DU BON DE COMMANDE APPLICABLE. PUISQUE CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, IL EST POSSIBLE QUE LES LIMITATIONS SUSMENTIONNÉES NE S'APPLIQUENT PAS À L'UTILISATEUR FINAL.

Article 9 Collecte de renseignements diagnostiques

1. Fujifilm peut recueillir certaines données de diagnostic (les « Renseignements diagnostiques ») qui sont générées automatiquement lorsque Vous utilisez le Logiciel. Ces Renseignements diagnostiques sont utilisés par Fujifilm aux fins de la gestion des licences, de la prise en charge des défaillances et de l'amélioration de la qualité (y compris la collecte de données statistiques pour le développement de nouvelles fonctionnalités/l'amélioration des fonctionnalités). Les Renseignements diagnostiques comprennent :
 - les fichiers de vérification des licences (capacité de données, période d'utilisation, modèle de matériel (bibliothèque/serveur), numéro de série);
 - les fichiers journaux du logiciel/matériel (c.-à-d. les renseignements de suivi pour la prise en charge des défaillances et l'amélioration de la qualité, le fichier sur l'état d'utilisation); et
 - les fichiers de rapports (c.-à-d. les données statistiques résumées par un logiciel à partir des fichiers journaux).
2. Sauf indication contraire dans une entente distincte relative aux services de maintenance et d'assistance, aucun renseignement permettant de Vous identifier ni données personnelles ne seront recueillis auprès de Vous dans le cadre de l'utilisation du Logiciel sans Votre consentement préalable.

Article 10 Dispositions diverses

1. Vous ne pouvez pas transférer ou céder le présent CLUF ou vos droits ou obligations aux termes des présentes à un tiers, que ce soit en totalité ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Fujifilm.
2. Si Vous avez accepté les modalités du présent CLUF au nom d'une entreprise, d'une société ou d'une organisation, Vous acceptez que Fujifilm ou son représentant, y compris ses tiers bénéficiaires, puissent, moyennant un préavis écrit à Votre attention, auditer Votre utilisation du Logiciel pendant les heures normales de travail dans l'unique but de vérifier Votre conformité aux modalités du présent CLUF.
3. Les dispositions énoncées aux articles 3, 5(3), 6 à 8 et 10(3), 10(5) et 10(6) demeureront en vigueur après la résiliation du présent CLUF.
4. Fujifilm peut modifier les modalités du présent CLUF à tout moment et sans préavis. Fujifilm Vous avisera de toute modification aux modalités du présent CLUF. Ces modifications seront exécutoires à la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'annonce.

5. Le présent CLUF est régi par les lois du Japon. Tout litige découlant des modalités du présent CLUF ou y étant lié sera soumis à la compétence exclusive de la Cour de district de Tokyo.

© 2020 FUJIFILM Corporation et ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.

Fin du document
